CERTIBIOCIDE «AUTRES PRODUITS» (TP8, TP15 ET TP21)

Le programme

CIBLE

Agents du secteur 3D, vendeurs de produits biocides professionnels.

OBJECTIFS

- · Connaître la réglementation
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits Biocides (santé et environnement)
- · Respecterles règles d'hygiène et de prévention des risques
- Connaître les différents nuisibles ainsi que les moyens de lutte
- Connaître les alternatives aux produits biocides

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporamas commentés (écrit et oral)
- Questionnaires de fin de séquences (QCM)
- · Contenus vidéos
- · Animation questions réponses

Durée: 1 jour soit 7h

Lieu : Formation en présentiel ou distanciel (visio)

Vérification des connaissances

QCM intermédiaire et QCM final (1h), (seuil de réussite 20/30)

Aucun prérequis

Tarif: 200€ net de taxe*

INTRODUCTION AU CERTIBIOCIDE «AUTRES PRODUITS»

- Le Contexte
- · Le Certibiocide
- · Périmètre d'utilisation du Certibiocide « Autres produits »
- Les types de produits biocides
- Définitions et mots clés
- · Cadre réglementaire européen et français
- · Arrêté Certibiocide
- Autorisation de mise sur le marché (AMM)
- · Fiche technique (FT, Fiche de données de securité (FDS)
- · Sensibilisation aux conditions de stockage et de transport

PRÉVENTION DES RISQUES

- · Risques environnementaux liés aux produits biocides
- Etiquette et informations écotoxicologiques, fiches de données de sécurité, les toxicités
- · Gestion des risques, Facteurs d'aggravation
- · La prévention des risques environnementaux et conséquences
- · Gestion des déchets (types, obligations, traçabilité, valorisations)
- · Risques liés aux utilisateurs de produits biocides
- Informations toxicologiques
- · Analyse des dangers, des risques & des conditions d'expositions
- · Mentions de danger pour la santé
- · Intoxications chroniques et aiguës
- Mesures de protection : (collectives, individuelles) : avant, pendant et après l'intervention
- La formation et l'information
- · Les mesures de prévention
- · Conduite à tenir en cas d'accidents

LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE CES NUISIBLES

- 1. Les insectes et les insecticides
- 2. Les autres vertébrés et moyens de lutte

3. Les rongeurs et les rodenticides

Les professionnels en possession du «certibiocide nuisible» n'ont pas besoin d'avoir un «certibiocide autres produits» pour acheter/ utiliser/vendre des produits TP8, TP15, TP21, reservés à l'usage professionnel





